

<b>Développement d'une politique de mobilité douce</b> <b>(a) Commune :</b> Neufchâteau <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> <b>(c) Descriptif :</b> Développement d'une politique de mobilité douce	Fiche n° IM-1.08
	Priorité : Lot 1
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## DEVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE DE MOBILITE DOUCE

### 1. Description du projet

Le projet consiste à mettre en place d'une politique de mobilité douce afin d'encourager toute solution alternative à l'usage de la voiture, en mettant l'accent sur les modes de déplacements doux et en renforçant et complétant les infrastructures existantes. Il s'agit d'apporter des solutions soutenables de mobilité au niveau communal afin de remplacer le modèle du « tout à la voiture ».

Afin d'élaborer un plan d'actions cohérent, le projet consiste à définir les grandes lignes politiques de la mobilité douce utilitaire d'application sur le territoire communal qui devra :

- Compléter le réseau de voies lentes communales, en concertation avec les partenaires et les citoyens (les cyclistes, les randonneurs de la commune).
- Continuer à relier les principaux pôles communaux (espaces de loisirs, salles, pôles culturels, zoning de Semel, ...) par des voies lentes en veillant à ailler la biodiversité et mobilité douce pour structurer le territoire.
- Sécuriser et entretenir toutes les voies lentes existantes et les pistes cyclables.
- Éviter de bétonner les petits chemins de campagne lors des aménagements.
- Faciliter les accès piétons, PMR et vélos en direction de la Vallée du Lac.

### 2. Justification du projet

Il existe plusieurs facteurs n'encouragent pas l'utilisation de modes de déplacement doux : les longues distances à parcourir, essentiellement en milieu rural ; l'état des trottoirs (ou leur absence) ; la vitesse excessive des véhicules motorisés rendant la circulation dangereuse pour les cyclistes, ... Cela entraîne une baisse de la convivialité, de la sociabilité et de la qualité de vie en milieu rural. Ces observations découlent directement du modèle du « Tout à la voiture », un concept qui a profondément façonné l'organisation des villes et des villages.

Le diagnostic partagé a mis en évidence un enjeu important concernant la pratique de la mobilité douce. Les citoyens déplorent effectivement le manque de sécurité routière pour les moyens de déplacements doux, ainsi que le manque de continuité et d'entretien de l'infrastructure et de liaisons entre villes et villages. Or, le retour à l'usage des modes de déplacements doux est directement dépendant de l'existence de réseaux cyclables et piétons sûrs, fonctionnels, continus et attractifs.

À cet égard, des aménagements importants sont nécessaires pour développer et renforcer les infrastructures existantes. Il est indispensable de créer un réseau de voies lentes entre les différents villages et communes afin d'encourager la mobilité lente et d'offrir un recours plus sûr et plus accessible aux déplacements doux aux citoyens. Afin d'apporter une solution globale et cohérente aux problèmes de mobilité qui ont été relevés, il convient également d'établir les grandes lignes des politiques en matière de mobilité douce à adopter sur la commune, avec les communes contiguës, qui déboucheront sur un plan d'actions cohérent visant à améliorer la mobilité sur la commune. Il conviendra de bien coordonner tous les types de cheminements : points-nœuds, promenades balisées, pistes cyclables, PCM, ...

**Effets directs et multiplicateurs**

- Réduction de la dépendance à la voiture
- Augmentation du recours aux alternatives à la voiture individuelle
- Renforcement, facilitation et encouragement des déplacements lents
- Amélioration du cadre de vie des habitants
- Réduction des émissions de CO<sub>2</sub>

**Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR**

- M-1.03 : Aménagement de la liaison entre Grandvoir et Neufchâteau/Semel
- M-1.04 : Aménagement de la Place de la Gare à Longlier
- IM-1.07 : Commune en Santé
- M-2.01 : Création d'une liaison sécurisée entre Malome et Neufchâteau
- M-2.07 : Création de liaisons touristiques et patrimoniales
- M-2.10 : Connexion transcommunale de Neufchâteau à Libramont, via Tronquoy
- IM-2.03 : Mise en place d'un Schéma de Développement Communal
- M-3.02 : Aménagement d'un chemin sécurisé d'Hamipré au centre de Neufchâteau
- M-3.05 : Aménagement de venelles dans les villages
- M-3.07 : Aménagement d'une piste cyclable entre Namoussart et Mon Idée
- M-3.08 : Création d'une liaison lente sécurisée à Longlier

**3. Lien à la stratégie**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

<b>5.Organiser une mobilité alternative adaptée au contexte rural</b>
5.1 En développant un réseau interne de mobilité douce utilitaire, sécurisé et connecté avec les communes voisines.
5.2 En favorisant des solutions alternatives à la voiture individuelle
<b>7.Accentuer l'attractivité économique et touristique du territoire</b>
7.2 En misant sur un tourisme respectueux des ressources locales, valorisant les atouts de la commune

**Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :**

<b>Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)</b>	<p>O.S.2 Être une commune soucieuse de sa sécurité et de son environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ O.S.2.1 Actualiser le plan de mobilité adapté aux différents modes de déplacement</li> <li>➤ O.S.2.2 Organiser des réunions régulières de la Commission de Sécurité routière</li> <li>➤ Entretien des voiries communales et créer des pistes cyclables et trottoirs</li> </ul>
<b>Plan communal de mobilité (2008-2018)</b>	

#### 4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

<b>SOCIAL</b>	★ Rencontres et interactions entre les personnes – Amélioration de la santé
<b>ENVIRONNEMENT</b>	★★★ Utilisation de modes de déplacements doux – Moindre pollution - Diminution de la production de CO <sub>2</sub>
<b>ECONOMIE</b>	★ Attractivité pour les touristes

**Légende :** ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

#### Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	<p><b>Objectif 3 – Bonne santé et bien-être :</b>  <b>Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges</b> – Assurer la santé et le bien-être de toutes et tous.</p>
	<p><b>Objectif 11 – Villes et communautés durables :</b>  <b>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</b> – vise à réhabiliter et à planifier les villes, ou tout autre établissement humain, de manière à ce qu'elles puissent offrir à tous des opportunités d'emploi, un accès aux services de base, à l'énergie, au logement, au transport, espaces publics verts et autres, tout en améliorant l'utilisation des ressources et en réduisant leurs impacts environnementaux.</p>
	<p><b>Objectif 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques :</b>  <b>Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</b> – vise à renforcer la résilience et la capacité d'adaptation des pays face aux aléas et catastrophes climatiques. Cette ambition se traduit à chaque échelle.</p>

#### 5. Localisation et statut

Sans objet.

#### 6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Neufchâteau
- **Partenaires :** GRACQ, Commission Mobilité, Asbl 'Tous à pied'

#### 7. Programme de réalisation

##### Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :

Vu l'importance de développer une mobilité alternative, il a été décidé en accord avec la CLDR que le projet était prioritaire, à réaliser dans les 3 ans, le plaçant ainsi en lot 1. De plus, d'autres projets d'aménagement de liaisons entre les villages sont prévus dans d'autres fiches du PCDR, il est donc préférable d'établir en premier lieu une politique de mobilité douce.

**État du dossier :**

Sans objet.

**Programme des travaux et/ou aménagements :**

Actions pour développer le réseau de voies lentes (en concertation avec les citoyens) :

- Réaliser un relevé et cartographier les chemins et sentiers au sein de la commune en lien avec l'atlas des chemins vicinaux, et faire une révision de ce dernier pour l'adapter aux pratiques et besoins actuels.
- Revoir le plan de mobilité, en l'axant sur les accès de mobilité douce vers Neufchâteau.
- Identifier les structures territoriales qui sont divisées afin de mettre en place des projets qui les relient (exemple : Longlier, haut/bas de Neufchâteau, etc.).
- Développer des cheminements alternatifs ou séparés des voitures pour les vélos et piétons (par ex. pour éviter les grands axes, entre le lac et le camping de Spineuse, etc).

**Planification :**

Sans objet

**Démarches administratives à réaliser :**

- Développement d'une politique de mobilité douce en concertation avec les partenaires
- Mise à jour du PCM

**Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé :**

- Coordination avec les autres fiches-projets du PCDR relatives à la mobilité douce.
- Coordination avec le futur plan communal de mobilité (PCM).
- Entretien et sécurisation des voies lentes.

## 8. Estimation globale du coût

Un budget annuel sera alloué afin de mettre en places les différentes actions.

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
Moyen humain (0,2 ETP)	12.500 € /an	Commune  Subvention spécifique pour mener les études envisagées
Révision de l'atlas des chemins et du plan communal de mobilité (études)	85.000 €	
<b>Total (TTC) - Hors moyens humains</b>	85.000 €	

Projet rémunérateur : Non

**9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)****Indicateur de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Révision de l'atlas des chemins	1	Commune
Révision du plan communal de mobilité	1	Commune

**Indicateurs de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de personnes ayant recours à la mobilité douce une fois par semaine	50% de la population	Enquête
Accès PMR possible sur les voies lentes	75% des voies lentes	Commune

**10. Annexes**

Sans objet